



Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le 25/6/24
ID : 048-200069151-20240613-DELIB_2024_082-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 13 juin 2024 à 18 heures

Date de Convocation 06 juin 2024

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 25 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 13 juin, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Serge VEDRINES pouvoir à Henri COUDERC, Damien ARMAND pouvoir à Flore THEROND, Francis DURAND pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET pouvoir à Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL pouvoir à Martine BOURGADE, Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELÉY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Francis DURAND, Serge GRASSET, Claudie MARTIN-PASCAL, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
---	---

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent PRATLONG

DELIB-2024-082 - TARIFS SAISON CULTURELLE 2024-2025

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT la délibération 2018 - 067 fixant les tarifs de location de la Genette Verte,

CONSIDÉRANT la délibération 2022-116 fixant les tarifs des spectacles de la Genette Verte pour la saison 2022-2023,

CONSIDÉRANT la délibération 2023-098 actualisant les tarifs de la Genette Verte,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser ces tarifs, notamment en fonction de l'augmentation des charges de fonctionnement,

Monsieur le Président propose l'application des tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2024 :

TARIFS SPECTACLES TOUT PUBLIC

Chaque spectacle est classé dans une catégorie (A, B ou C), en fonction du coût du spectacle, de l'événement, du lieu et du type de public ciblé

	A	B	C	D**
Tarif plein	15,00€	12,00€	6,00€	15,00€
Tarif réduit*	12,00€	10,00€		
Tarif enfant (jusqu'à 12 ans)	6,00€	6,00€		

* Le tarif réduit est réservé aux jeunes de 12 à 18 ans, aux lycéens et aux étudiants, aux personnes bénéficiant des minimas sociaux, aux handicapés et aux plus de 65 ans (Sous réserve de présenter un justificatif en cours de validité) ainsi qu'aux groupes de plus de 10 personnes effectuant une réservation et un paiement communs.

** Tarif spécial Tête d'affiche

TARIFS SPECTACLES EN TEMPS SCOLAIRE

5,00€ par élève ou enfant de la crèche

6,00€ par élève de collège

Gratuité pour les accompagnateurs

TARIFS ABONNEMENTS

Saison 2023/2024	Conditions	Coût	Nb de spectacles
Carte Genette	Valable 1 an à partir de la date d'achat. Nominative, mais cessible à un tiers en cas d'empêchement.	48,00€	5
Carte Loupiote	Réservée aux enfants jusqu'à 12 ans. Valable 1 an à partir de la date d'achat. Peut être utilisée par plusieurs membres d'une même fratrie sur des spectacles différents.	15,00€	3

TARIFS ATELIERS

6,00 € par participant ou 6€ par binôme parent-enfant

MODES DE RÈGLEMENT

Espèces, chèque, carte bancaire, Pass'jeunesse et Pass Culture

TARIFS DE LOCATION ANNUELLE DU STUDIO DE DANSE (année scolaire)

1 créneau de 2h hebdomadaire : 200€

2 créneaux de 2h hebdomadaire : 300€

Tarif réservé à l'école de danse Ballet Bross' : 400€

Caution : 200€

TARIFS DE LOCATION PONCTUELLE DU STUDIO DE DANSE

1 heure : 15€
1 journée : 50€
1 week-end : 80€
Caution : 200€

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE SPECTACLE UTILISATION TYPE CONFÉRENCE (projection + micros)

Une journée (9h -18h) ou une soirée (19h – 23h)

Du lundi au samedi : 250€
Dimanche et jour férié : 300€
Caution : 300€

Une journée + une soirée

Du lundi au samedi : 350€
Dimanche et jour férié : 400€
Caution : 300€

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE SPECTACLE UTILISATION TYPE SPECTACLE (régies son et lumière)

1/2 journée de répétition + spectacle en soirée

Du lundi au samedi : 600€
Dimanche et jour férié : 700€
Caution : 1.000€

1 journée de répétition + spectacle en soirée

Du lundi au samedi : 800€
Dimanche et jour férié : 900€
Caution : 1.000€

TARIFS PARTICULIERS

- Ballet Bross'

Spectacle de fin d'année : 500€

- La Nouvelle Dimension

Festival Vues du Québec (6 jours) + 5 projections dans l'année : 300€ / an
Projection supplémentaire : 60€ du 1^{er} novembre au 30 avril / 40€ du 1^{er} mai au 31 octobre

- Cinéco

Séance hebdomadaire : 500€ / an

Projection supplémentaire demandée par une association ou un particulier mais assurée par Cinéco : 60€ du 1^{er} novembre au 30 avril / 40€ du 1^{er} mai au 31 octobre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE les nouveaux tarifs de la GENETTE VERTE, présentés ci-dessus, qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024.

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Vincent PRATLONG

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le



ID : 048-200069151-20240613-DELIB_2024_082-DE